



(19)

Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 1 647 491 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
19.04.2006 Bulletin 2006/16

(51) Int Cl.:
B65D 5/72 (2006.01)

B65D 83/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05292183.0**

(22) Date de dépôt: **17.10.2005**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**

Etats d'extension désignés:

AI BA HR MK YIU

(30) Priorité: 15.10.2004 FR 0410967

(71) Demandeur: **Packart**
16380 Chazelles (FR)

(72) Inventeurs:

- Flamand, Yann
16600 Mornac (FR)
 - Tourniol, Yannick
16000 Angouleme (FR)

(74) Mandataire: **Breese Derambure Majerowicz**
38, avenue de l'Opéra
75002 Paris (FR)

(54) Flan destiné à la réalisation d'étui distributeur comprenant des portées de guidage intérieures allongées de la paroi coulissante

(57) L'invention concerne un flan comprenant :

- des panneaux avant (1), arrière (2) et latéraux (3a, 3b) et une patte de solidarisation (5) ;
 - deux pattes de guidage (14) adjacentes aux panneaux avant (1) et arrière (2), les pattes de guidage (14) comprenant des découpes (16) destinées à délimiter un orifice de distribution (17) ;
 - une patte de distribution comprenant une partie coulissante (18), une partie déformable (21) et une

ouverture de distribution (19), ladite partie déformable étant destinée à être reliée à la face intérieure d'un panneau latéral (3a, 3b) et à la partie coulissante (18), les pattes de guidage (14) pouvant recouvrir la partie coulissante (18) pour guider son coulissemement entre une position d'obturation empêchant le passage des produits et une position de distribution permettant le passage des produits.

L'invention concerne également un étui réalisé par la mise en volume d'un tel flan.

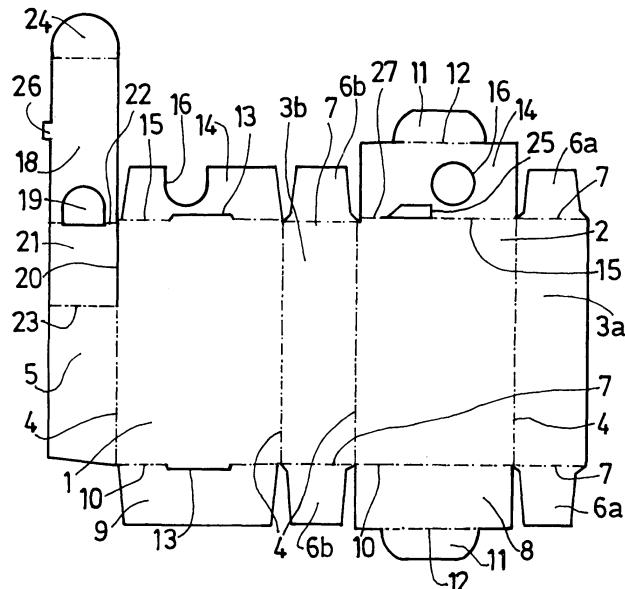


FIG.1

Description

[0001] L'invention concerne un flan destiné à la réalisation d'un étui permettant la distribution de produits solides de type pilule, granulé ou analogue ainsi qu'un étui réalisé par la mise en volume d'un tel flan.

[0002] On connaît, du document EP-A-0 589 854, des boîtes comprenant un corps pourvu d'un orifice de distribution de produits et une paroi coulissante articulée au corps de la boîte. La paroi coulissante comprend une ouverture et est insérée dans une fente réalisée dans le corps. La fente guide la paroi coulissante sur la surface extérieure du corps pour couvrir l'orifice de distribution ou le découvrir lorsque l'ouverture correspond exactement à l'orifice de distribution.

[0003] Or, ce type de boîte n'offre pas un guidage satisfaisant de la paroi coulissante. En effet, les bords de la fente sur lesquels le guidage de la paroi coulissante est réalisé n'offrent pas une portée suffisante pour définir un axe privilégié selon lequel la paroi peut coulisser. L'orifice de distribution et l'ouverture peuvent alors être décalés et empêcher la distribution des produits.

[0004] De plus, du fait de ce guidage mal maîtrisé, le coulissoissement n'est pas réalisé selon un axe unique déterminé ce qui peut augmenter les frottements sur l'une des portées formée par un bord de la fente. A l'usage, les bords des fentes risquent de se détériorer, la paroi coulissante pouvant alors sortir de la fente et rendre ainsi l'étui inutilisable.

[0005] D'autre part, ce type de boîte ne permet pas de garantir de manière satisfaisante une distribution contrôlée des produits contenus dans l'étui. En effet, du fait du guidage de la paroi coulissante sur la surface extérieure du corps, une partie déformable permettant à la paroi coulissante de couvrir ou de découvrir l'orifice de distribution est réalisée à l'extérieur du corps et en particulier, au niveau de l'ouverture supérieure du corps. Des jours latéraux par lesquelles les produits peuvent passer sont alors formés au niveau de la partie déformable et l'étui présente des risques de perte de produits.

[0006] L'invention vise à résoudre ces problèmes en proposant un flan destiné à la réalisation d'étui de distribution dans lequel le guidage de la paroi coulissante est réalisé à l'intérieur de l'étui et selon une portée allongée.

[0007] A cet effet, et selon un premier aspect, l'invention propose un flan destiné à la réalisation d'un étui permettant la distribution de produits solides de type pilule, granulé ou analogue, ledit flan comprenant :

- des panneaux de corps comprenant un panneau avant, un panneau arrière et des panneaux latéraux et une patte de solidarisation articulés selon des premières lignes de pliage et destinés à former un corps de l'étui ;
- deux pattes de guidage adjacentes aux panneaux avant et arrière et articulées à ceux-ci selon des deuxièmes lignes de pliage sensiblement perpendiculaires aux premières lignes de pliage, les pattes

de guidage comprenant des découpes destinées à délimiter un orifice de distribution ;

- une patte de distribution adjacente à un panneau de corps et articulée selon une ligne de pliage sensiblement parallèle aux premières lignes de pliage, ladite patte comprenant une partie coulissante, une partie déformable et une ouverture de distribution, ladite partie déformable comprenant une première extrémité destinée à être reliée à la face intérieure d'un panneau latéral et une deuxième extrémité à laquelle la partie coulissante est articulée selon une troisième ligne de pliage sensiblement alignée avec les deuxièmes lignes de pliage de sorte que les pattes de guidage puissent recouvrir la partie coulissante pour guider son coulissoissement sensiblement selon les deuxièmes lignes de pliage entre une position d'obturation dans laquelle une portion de ladite paroi coulissante est disposée en vis à vis de l'orifice de distribution pour empêcher le passage des produits et une position de distribution dans laquelle l'orifice de distribution et l'ouverture de distribution sont sensiblement en vis à vis pour permettre le passage des produits.

[0008] Ainsi, la combinaison du pliage de la partie coulissante selon la troisième ligne de pliage et du recouvrement par les pattes de guidage permet d'allonger la portée de guidage et d'améliorer le guidage de la paroi coulissante selon un axe déterminé sans risque de décalage. En outre, l'amélioration du guidage limite les risques d'usure liés aux frottements et permet d'augmenter la durée d'utilisation de l'étui.

[0009] Selon un deuxième aspect, l'invention propose un étui permettant la distribution de produits solides de type pilule, granulé ou analogue, ledit étui étant réalisé par la mise en volume d'un flan selon le premier aspect, ledit étui comprenant :

- un corps comportant les panneaux de corps, les panneaux latéraux étant sensiblement perpendiculaires aux panneaux avant et arrière, ledit corps comprenant deux ouvertures ;
- deux pattes de guidage repliées sensiblement à angle droit selon des deuxièmes plis sur une ouverture du corps, lesdites pattes de guidage comprenant des découpes délimitant un orifice de distribution ;
- une patte de distribution sensiblement perpendiculaire aux panneaux avant et arrière, ladite patte comprenant la partie coulissante, la partie déformable et l'ouverture de distribution, ladite partie déformable comprenant une première extrémité reliée à la face intérieure d'un panneau latéral, la partie coulissante étant repliée généralement à angle droit sur l'ouverture du corps, les pattes de guidage recouvrant la partie coulissante pour guider son coulissoissement sensiblement selon les deuxièmes plis entre une position d'obturation dans laquelle une portion de ladite paroi coulissante est disposée en vis à vis de l'orifice

de distribution pour empêcher le passage des produits et une position de distribution dans laquelle l'orifice de distribution et l'ouverture de distribution sont sensiblement en vis à vis pour permettre le passage des produits.

[0010] D'autres objets et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui suit, faite en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une représentation d'un flan destiné à la réalisation d'un étui permettant la distribution de produits solides de type pilule, granulé ou analogue selon un premier mode de réalisation, dans lequel une partie coulissante articulée à une partie déformable et comprenant une ouverture de distribution est destinée à être guidée le long des lignes de pliage de deux pattes de guidage ;
- la figure 2 est une représentation en perspective de l'étui réalisé par la mise en volume du flan de la figure 1, ledit étui comprenant la paroi coulissante dans une position d'obturation dans laquelle une portion de ladite paroi coulissante est disposée en vis à vis de l'orifice de distribution pour empêcher le passage des produits ;
- la figure 3 est une représentation en perspective de l'étui réalisé par la mise en volume du flan de la figure 1, ledit étui comprenant la paroi coulissante dans une position de distribution dans laquelle l'orifice de distribution et l'ouverture de distribution sont sensiblement en vis à vis pour permettre le passage des produits ;
- la figure 4 est une représentation d'un flan destiné à la réalisation d'un étui permettant la distribution de produits solides de type pilule, granulé ou analogue selon un deuxième mode de réalisation, dans lequel la partie déformable comprend l'ouverture de distribution ;
- la figure 5 est une représentation en perspective de l'étui réalisé par la mise en volume du flan de la figure 4, ledit étui comprenant la paroi coulissante dans la position d'obturation ;
- la figure 6 est une représentation en perspective de l'étui réalisé par la mise en volume du flan de la figure 4, ledit étui comprenant la paroi coulissante dans la position de distribution.

[0011] En relation avec les figures, on décrit un flan destiné à la réalisation d'un étui permettant la distribution de produits solides de type pilule, granulé ou analogue. L'étui comprend un corps définissant un volume intérieur et deux ouvertures, l'une supérieure et l'autre inférieure, permettant d'accéder au volume intérieur. Le flan est réa-

lisé en matériau présentant une rigidité d'ensemble, pliable et déformable tel que carton, plastique ou analogue.

[0012] Le flan comprend des panneaux de corps destinés à former le corps de l'étui. Les panneaux de corps comprennent un panneau avant 1, un panneau arrière 2 et des panneaux latéraux 3a, 3b. Le panneau latéral 3a est adjacent à un bord du panneau arrière 2 et le panneau latérale 3b est adjacent au bord du panneau arrière 2 opposé à celui auquel le panneau latéral 3a est adjacent et à un bord du panneau avant 1. Une patte de solidarisation 5 est adjacente au bord du panneau avant 1 opposé à celui auquel le panneau latéral 3b est adjacent. Les panneaux latéraux 3a, 3b et la patte de solidarisation 5 sont articulés aux panneaux avant 1 et arrière 2 selon des premières lignes de pliage 4 sensiblement parallèles et la patte de solidarisation 5 est destinée à être fixée rigidement au panneau latéral 3a pour former le corps de l'étui.

[0013] Le flan comprend également des pattes latérales 6a, 6b adjacentes respectivement aux panneaux latéraux 3a et 3b. Les pattes latérales 6a, 6b sont articulées aux panneaux latéraux 3a, 3b selon des lignes de pliage 7 sensiblement perpendiculaires aux premières lignes de pliage 4.

[0014] Le flan comprend un panneau d'ouverture/fermeture 8 destiné à pouvoir être rabattu sur une ouverture du corps pour, en position fermée, la recouvrir en recouvrant également les pattes latérales 6a, 6b. Le panneau d'ouverture/fermeture 8 est adjacent au panneau arrière 2 sur un bord sensiblement perpendiculaire aux premières lignes de pliage 4. Un rabat de fermeture 9 est adjacent au bord du panneau avant 1 destiné, après mise en volume du flan, à être disposé en vis-à-vis du bord du panneau arrière 2 auquel le panneau d'ouverture/fermeture 8 est adjacent. Le panneau d'ouverture/fermeture 8 et le rabat de fermeture 9 sont articulés respectivement aux panneaux arrière 2 et avant 1 selon des lignes de pliage 10 sensiblement perpendiculaires aux premières lignes de pliage 4 et décalées vers l'extérieur des panneaux avant 1 et arrière 2 par rapport aux lignes de pliage 7 des pattes latérales 6a, 6b pour pouvoir les recouvrir en position fermée.

[0015] Une languette 11 est articulée au bord du panneau d'ouverture/fermeture 8 opposé à la ligne de pliage 10 selon une ligne de pliage 12 sensiblement parallèle. La languette 11 est destinée à être insérée dans une fente 13 réalisée dans la ligne de pliage 10 à la base du rabat de fermeture 9 pour assurer le blocage du panneau d'ouverture/fermeture 8.

[0016] Le flan comprend deux pattes de guidage 14 adjacentes aux panneaux avant 1 et arrière 2 et articulées à ceux-ci selon des deuxièmes lignes de pliage 15 sensiblement perpendiculaires aux premières lignes de pliage 4. Les deuxièmes lignes de pliage 15 sont sensiblement alignées l'une par rapport à l'autre et décalées vers l'extérieur des panneaux avant 1 et arrière 2 par rapport aux lignes de pliage 7 des pattes latérales 6a, 6b pour pouvoir les recouvrir en position fermée.

[0017] D'autre part, selon la réalisation représentée, les pattes de guidage 14 forment des moyens destinés à permettre la fermeture de l'ouverture de l'étui. La dimension des pattes de guidage 14 est alors adaptée pour qu'au moins en combinaison elles puissent recouvrir la totalité de l'ouverture. Et, de la même manière que pour l'ouverture opposée, une languette 11 est articulée au bord de la patte de guidage 14 articulée au panneau arrière 2 selon une ligne de pliage 12. La languette 11 est destinée à être insérée dans une fente 13 réalisée dans la deuxième ligne de pliage 15 à la base de la patte de guidage 14 articulée au panneau avant 1 pour assurer le blocage des pattes de guidage 14.

[0018] Le panneau d'ouverture/fermeture 8, le rabat de fermeture 9 et les languettes 11 peuvent être articulés indifféremment par rapport à l'un ou l'autre des panneaux avant 1 et arrière 2. D'autre part, en variante non représentée, la fermeture des ouvertures de l'étui peut être réalisée par collage auquel cas, le flan peut être dépourvu de languette 11.

[0019] Les pattes de guidage 14 comprennent des découpes 16 destinées à délimiter un orifice de distribution 17 par lequel les produits contenus dans l'étui peuvent être distribués.

[0020] En vue de permettre à l'utilisateur d'obturer de manière réversible l'orifice de distribution 17, le flan comprend également une patte de distribution comprenant une partie coulissante 18 et une ouverture de distribution 19 agencées pour pouvoir coulisser entre une position d'obturation dans laquelle une portion de ladite paroi coulissante 18 est disposée en vis à vis de l'orifice de distribution 17 pour empêcher le passage des produits et une position de distribution dans laquelle l'orifice de distribution 17 et l'ouverture de distribution 19 sont sensiblement en vis à vis pour permettre le passage des produits. La partie coulissante 18 peut comprendre des moyens de préhension par exemple sous la forme d'une patte de préhension 24 destinée à dépasser sensiblement perpendiculairement d'un panneau de corps.

[0021] La patte de distribution est adjacente à un panneau de corps, au panneau avant 1 sur les figures, et articulée audit panneau selon une ligne de pliage sensiblement parallèle aux premières lignes de pliage 4.

[0022] Pour permettre le coulisсement de la partie coulissante 18 entre ses deux positions, la patte de distribution comprend également une partie déformable 21 dont une première extrémité est destinée à être reliée à la face intérieure d'un panneau latéral 3a, 3b et une deuxième extrémité à laquelle la partie coulissante 18 est articulée selon une troisième ligne de pliage 22 sensiblement alignée avec les deuxièmes lignes de pliage 15.

[0023] Selon une réalisation, la première extrémité de la partie déformable 21 est reliée à la patte de solidarisation 5. Pour former la partie déformable 21, une découpe 20 est réalisée sur une portion de la ligne de pliage 4 entre le panneau avant 1 et la patte de solidarisation 5, ladite portion s'étendant depuis la troisième ligne de pliage 22 sur une longueur adaptée pour une déformation

suffisante permettant le passage des produits lorsque la partie coulissante 18 est en position de distribution. A l'extrémité opposée à la troisième ligne de pliage 22, une quatrième ligne de pliage 23 généralement parallèle à la troisième ligne de pliage 22 est réalisée pour que la partie déformable soit reliée à la patte de solidarisation 5 selon la quatrième ligne de pliage 23.

[0024] Selon cette réalisation, la patte de distribution est destinée à être reliée au panneau latéral 3a par l'intermédiaire de la patte de solidarisation 5. Et, la patte de distribution est articulée au panneau avant 1 par la ligne de pliage 4 de la patte de solidarisation 5. Une telle réalisation permet de combiner la solidarisation des panneaux de corps pour former le corps de l'étui et celle de la patte de distribution pour permettre à la partie coulissante 18 d'occuper les positions d'obturation et de distribution.

[0025] La troisième ligne de pliage 22 est sensiblement décalée vers l'intérieur du flan par rapport aux deuxièmes lignes de pliage 15 de sorte que les pattes de guidage 14 puissent, après mise en volume du flan, recouvrir la partie coulissante 18 rabattue à angle droit sur l'ouverture du corps et guider son coulisсement sensiblement selon les deuxièmes lignes de pliage 15 entre les positions d'obturation et de distribution.

[0026] De plus, pour améliorer le guidage du coulisсement de la partie coulissante 18 selon les deuxièmes lignes de pliage 15, la ligne de pliage 7 des pattes latérales 6a, 6b sont généralement alignées avec la troisième ligne de pliage 22. De cette manière, chaque patte latérale 6a, 6b peut venir en contact avec la partie coulissante 18.

[0027] La longueur de la partie déformable 21, les emplacements de l'orifice de distribution 17 et de l'ouverture de distribution 19 sont adaptés pour permettre le passage des produits lorsque la partie coulissante 18 est en position de distribution. D'autre part, les dimensions et les formes des pattes latérales 6a, 6b sont adaptées pour pouvoir avoir l'orifice de distribution 17 et l'ouverture de distribution 19 sensiblement en vis-à-vis.

[0028] En particulier, dans le premier mode de réalisation représenté sur la figure 1, l'ouverture de distribution 19 est réalisée sur la partie coulissante 18 au niveau de la troisième ligne de pliage 22. Deux découpes 16 sont réalisées entre les bords perpendiculaires aux deuxièmes lignes de pliage 15 des pattes de guidage 14 pour pouvoir former l'orifice de distribution 17 à un emplacement adapté aux capacités de déformation de la partie déformable 21.

[0029] Pour pouvoir contrôler les limites de la déformation de la partie déformable 21 et pour faciliter la réalisation des découpes 16 et de l'ouverture de distribution 19, le flan comprend des moyens destinés à permettre la limitation du coulisсement de la partie coulissante 18.

[0030] Les moyens destinés à permettre la limitation du coulisсement comprennent une fente 25 réalisée dans une deuxième ligne de pliage 15 et un ergot 26 réalisé sur le bord de la partie coulissante 18 destiné à être dis-

posé en regard de la fente 25. On peut, par ailleurs, prévoir que la fente 25 comprenne des moyens destinés à permettre le maintien de l'ergot 26 dans une position correspondant à la position de distribution de la partie coulissante 18. Pour ce faire, une découpe 27 est réalisée à l'extrémité de la fente 25 la plus éloignée de la découpe 16.

[0031] Dans ce mode de réalisation, la patte latérale 6a destinée à être disposée à proximité de l'orifice de distribution 17 a une dimension perpendiculaire à la ligne de pliage 7 inférieure à celle des autres pattes latérales 6a, 6b.

[0032] Dans le deuxième mode de réalisation représenté sur la figure 4, l'ouverture de distribution 19 est réalisée sur la partie déformable 21 au niveau de la quatrième ligne de pliage 23. Les deux découpes 16 sont réalisées sur les bords perpendiculaires aux deuxièmes lignes de pliage 15 des pattes de guidage 14 pour pouvoir former l'orifice de distribution 17 à un emplacement adapté aux capacités de déformation de la partie déformable 21.

[0033] De plus, la patte latérale 6a articulée au panneau latéral 3a auquel la partie déformable 21 est destinée à être reliée comprend un orifice complémentaire 28 de l'orifice de distribution 17 et une dimension perpendiculaire à la ligne de pliage 7 supérieure à celle des autres pattes latérales 6a, 6b.

[0034] En relation avec les figures 2, 3 et 5, 6, on décrit maintenant un étui obtenu par la mise en volume du flan tel qu'il vient d'être décrit.

[0035] L'étui comprend un corps définissant un volume intérieur et deux ouvertures, l'une supérieure et l'autre inférieure. Le corps comprend les panneaux de corps, les panneaux latéraux 3a, 3b étant sensiblement perpendiculaires aux panneaux avant 1 et arrière 2.

[0036] Le panneau d'ouverture/fermeture 8 et le rabat de fermeture 9 sont sensiblement repliés à angle droit selon des plis 10' correspondant aux lignes de pliage 10 sur une ouverture du corps en recouvrant les pattes latérales 6a, 6b. La languette 11 articulée au bord du panneau d'ouverture/fermeture 8 est insérée dans la fente 13 réalisée dans le pli 10' à la base du rabat de fermeture 9 pour assurer le blocage du panneau d'ouverture/fermeture 8.

[0037] Les deux pattes de guidage 14 sont repliées sensiblement à angle droit selon des deuxièmes plis 15' correspondant aux deuxièmes lignes de pliage 15 sur une ouverture du corps. Les pattes de guidage 14 comprennent des découpes 16 qui délimitent l'orifice de distribution 17.

[0038] La patte de distribution est sensiblement perpendiculaire aux panneaux avant 1 et arrière 2. La patte de distribution comprend la partie coulissante 18, la partie déformable 21 et l'ouverture de distribution 19. La partie déformable 21 comprend une première extrémité reliée à la face intérieure du panneau latéral 3a, la partie coulissante 18 étant repliée généralement à angle droit sur l'ouverture du corps selon un troisième pli 22' corres-

pondant à la troisième ligne de pliage 22.

[0039] Les pattes de guidage 14 recouvrent la partie coulissante 18 pour guider son coulissemement sensiblement selon les deuxièmes plis 15' entre la position d'obturation, figures 2 et 5, et la position de distribution, figures 3 et 6.

[0040] L'étui comprend deux pattes latérales 6a, 6b repliées sensiblement à angle droit sur l'ouverture par rapport aux panneaux latéraux 3a, 3b. Chaque patte latérale 6a, 6b est en contact avec la partie coulissante 18 pour guider son coulissemement selon les deuxièmes plis 15'. En particulier, la patte latérale 6a est disposée au dessus de la partie coulissante 18 et la patte latérale 6b est disposée en dessous de la partie coulissante 18.

[0041] Pour faire coulisser la partie coulissante 18, la partie coulissante 18 comprend la patte de préhension 24 dépassant sensiblement perpendiculairement du panneau latéral 3b.

[0042] L'étui comprend également les moyens de limitation du coulissemement de la partie coulissante 18. Ces moyens de limitation comprennent la fente 25 réalisée dans un deuxième pli 15' et l'ergot 26 réalisé sur le bord de la partie coulissante 18 disposé en regard de la fente 25. La fente 25 comprend la découpe 27 formant moyens de maintien de l'ergot 26 dans une position haute correspondant à la position de distribution de la partie coulissante 18 comme représenté sur les figures 3 et 6.

30 Revendications

1. Flan destiné à la réalisation d'un étui permettant la distribution de produits solides de type pilule, granulé ou analogue, ledit flan comprenant :

- des panneaux de corps comprenant un panneau avant (1), un panneau arrière (2) et des panneaux latéraux (3a, 3b) et une patte de solidarisation (5) articulés selon des premières lignes de pliage (4) et destinés à former un corps de l'étui ;

- deux pattes de guidage (14) adjacentes aux panneaux avant (1) et arrière (2) et articulées à ceux-ci selon des deuxièmes lignes de pliage (15) sensiblement perpendiculaires aux premières lignes de pliage (4), les pattes de guidage (14) comprenant des découpes (16) destinées à délimiter un orifice de distribution (17) ;

- une patte de distribution adjacente à un panneau de corps et articulée selon une ligne de pliage sensiblement parallèle aux premières lignes de pliage (4), ladite patte comprenant une partie coulissante (18), une partie déformable (21) et une ouverture de distribution (19), ladite partie déformable comprenant une première extrémité destinée à être reliée à la face intérieure d'un panneau latéral (3a, 3b) et une deuxième extrémité à laquelle la partie coulissante (18) est

- articulée selon une troisième ligne de pliage (22) sensiblement alignée avec les deuxièmes lignes de pliage (15) de sorte que les pattes de guidage (14) puissent recouvrir la partie coulissante (18) pour guider son coulissemement sensiblement selon les deuxièmes lignes de pliage (15) entre une position d'obturation dans laquelle une portion de ladite paroi coulissante est disposée en vis à vis de l'orifice de distribution (17) pour empêcher le passage des produits et une position de distribution dans laquelle l'orifice de distribution (17) et l'ouverture de distribution (19) sont sensiblement en vis à vis pour permettre le passage des produits.
2. Flan selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la première extrémité de la partie déformable (21) est reliée à la patte de solidarisation (5) selon une quatrième ligne de pliage (23) généralement parallèle à la troisième ligne de pliage (22).
3. Flan selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** qu'il comprend au moins une patte latérale (6a, 6b) adjacente à un panneau latéral (3a, 3b) et articulée à celui-ci selon une ligne de pliage (7) généralement alignée avec la troisième ligne de pliage (22), chaque patte latérale (6a, 6b) étant destinée à être en contact avec la partie coulissante (18) pour guider son coulissemement selon les deuxièmes lignes de pliage (15).
4. Flan selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** qu'une patte latérale (6a, 6b) articulée au panneau latéral (3a, 3b) auquel la partie déformable (18) est reliée comprend un orifice complémentaire (28) de l'orifice de distribution (17).
5. Flan selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** qu'il comprend des moyens destinés à permettre la limitation du coulissemement de la partie coulissante (18).
6. Flan selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** les moyens destiné à permettre la limitation du coulissemement comprennent une fente (25) réalisée dans une deuxième ligne de pliage (15) et un ergot (26) réalisé sur le bord de la partie coulissante (18) destiné à être disposé en regard de la fente (25).
7. Flan selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** la fente (25) comprend des moyens destinés à permettre le maintien de l'ergot (26) dans une position correspondant à la position de distribution de la partie coulissante (18).
8. Flan selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** les pattes de guidage (14) forment des moyens destinés à permettre la fermeture de l'ouverture de l'étui.
9. Flan selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** qu'il comprend une languette (11) adjacente à l'une des pattes de guidage (14) et articulée à celle-ci selon une cinquième ligne de pliage (12) sensiblement parallèle à la deuxième (15), et une fente (13) ménagée dans la deuxième ligne de pliage (15) de l'autre patte de guidage (14), ladite languette étant destinée à être insérée dans la fente (13) pour réaliser la fermeture de l'ouverture de l'étui.
10. Flan selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** la partie coulissante (18) comprend des moyens de préhension (24), lesdits moyens étant destinés à dépasser sensiblement perpendiculairement d'un panneau latéral (3a, 3b).
11. Etui permettant la distribution de produits solides de type pilule, granulé ou analogue, ledit étui étant réalisé par la mise en volume d'un flan selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, ledit étui comprenant :
- un corps comportant les panneaux de corps, les panneaux latéraux (3a, 3b) étant sensiblement perpendiculaires aux panneaux avant (1) et arrière (2), ledit corps comprenant deux ouvertures ;
 - deux pattes de guidage (14) repliées sensiblement à angle droit selon des deuxièmes plis (15') sur une ouverture du corps, lesdites pattes de guidage comprenant des découpes (16) délimitant un orifice de distribution (17) ;
 - une patte de distribution sensiblement perpendiculaire aux panneaux avant (1) et arrière (2), ladite patte comprenant la partie coulissante (18), la partie déformable (21) et l'ouverture de distribution (19), ladite partie déformable comprenant une première extrémité reliée à la face intérieure d'un panneau latéral (3a, 3b), la partie coulissante (18) étant repliée généralement à angle droit sur l'ouverture du corps, les pattes de guidage (14) recouvrant la partie coulissante (18) pour guider son coulissemement sensiblement selon les deuxièmes plis (15') entre une position d'obturation dans laquelle une portion de ladite paroi coulissante est disposée en vis à vis de l'orifice de distribution (17) pour empêcher le passage des produits et une position de distribution dans laquelle l'orifice de distribution (17) et l'ouverture de distribution (19) sont sensiblement en vis à vis pour permettre le passage des produits.
12. Etui selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** qu'il comprend au moins une patte latérale (6a, 6b) repliée sensiblement à angle droit sur l'ouverture du

corps par rapport à un panneau latéral (3a, 3b), chaque patte latérale (6a, 6b) étant en contact avec la partie coulissante (18) pour guider son coulissemement selon les deuxièmes plis (15').

5

13. Etui selon la revendication 11 ou 12, **caractérisé en ce qu'il comprend des moyens de limitation du coulissemement de la partie coulissante (18).**
14. Etui selon la revendication 13, **caractérisé en ce que** les moyens de limitation du coulissemement comprennent une fente (25) réalisée dans un deuxième pli (15') et un ergot (26) réalisé sur le bord de la partie coulissante (18) disposé en regard de la fente (25).
10
15. Etui selon la revendication 14, **caractérisé en ce que** la fente (25) comprend des moyens de maintien de l'ergot (26) dans une position correspondant à la position de distribution de la partie coulissante (18).
15
20
16. Etui selon l'une quelconque des revendications 11 à 15, **caractérisé en ce que** la partie coulissante (18) comprend des moyens de préhension (24), lesdits moyens dépassant sensiblement perpendiculairement d'un panneau latéral (3a, 3b).
25

30

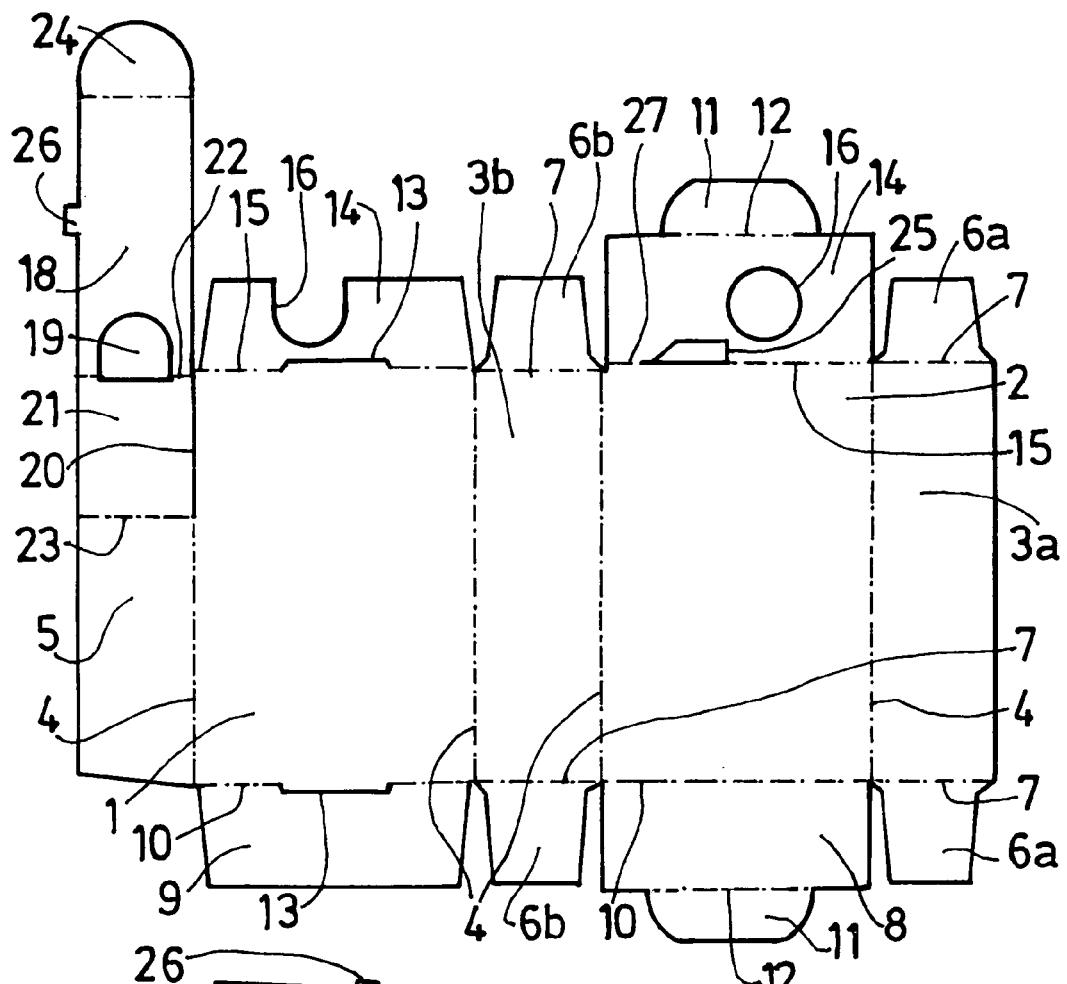
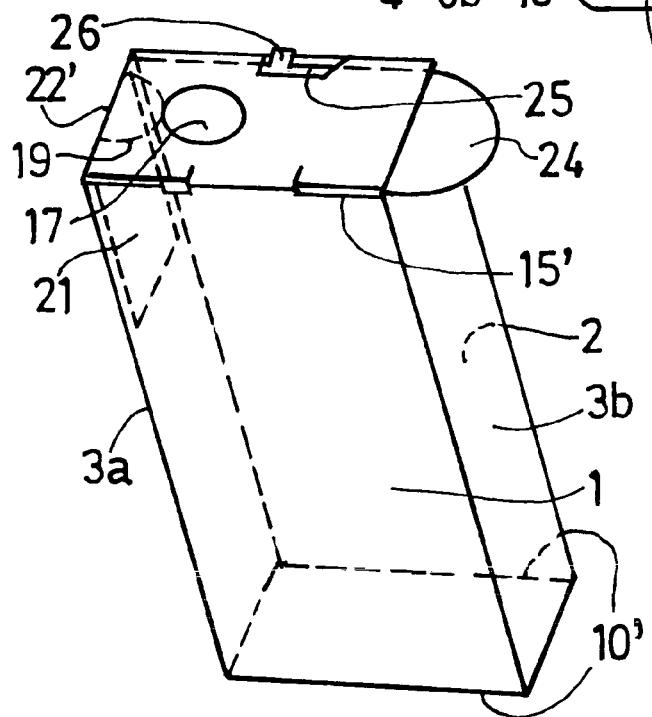
35

40

45

50

55

FIG.1FIG.2

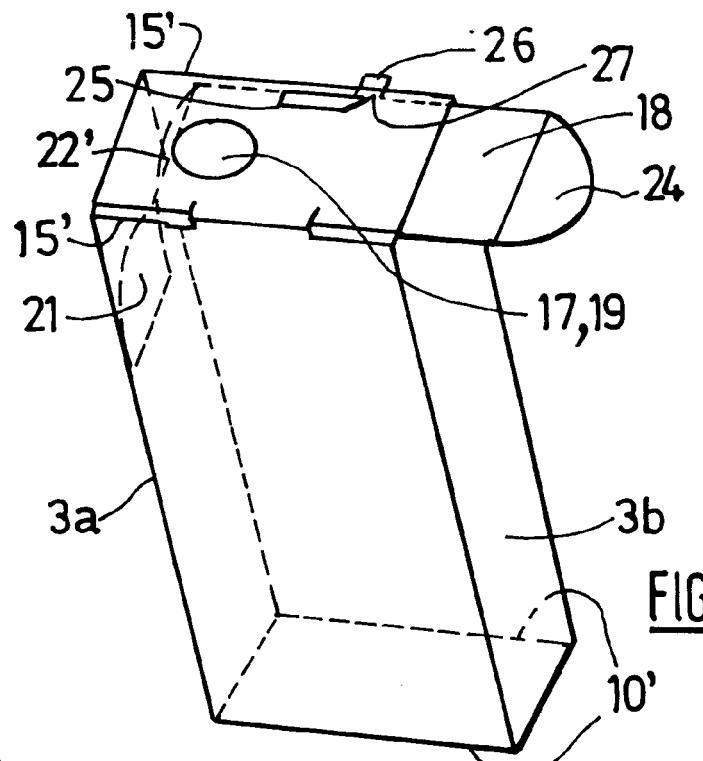


FIG. 3

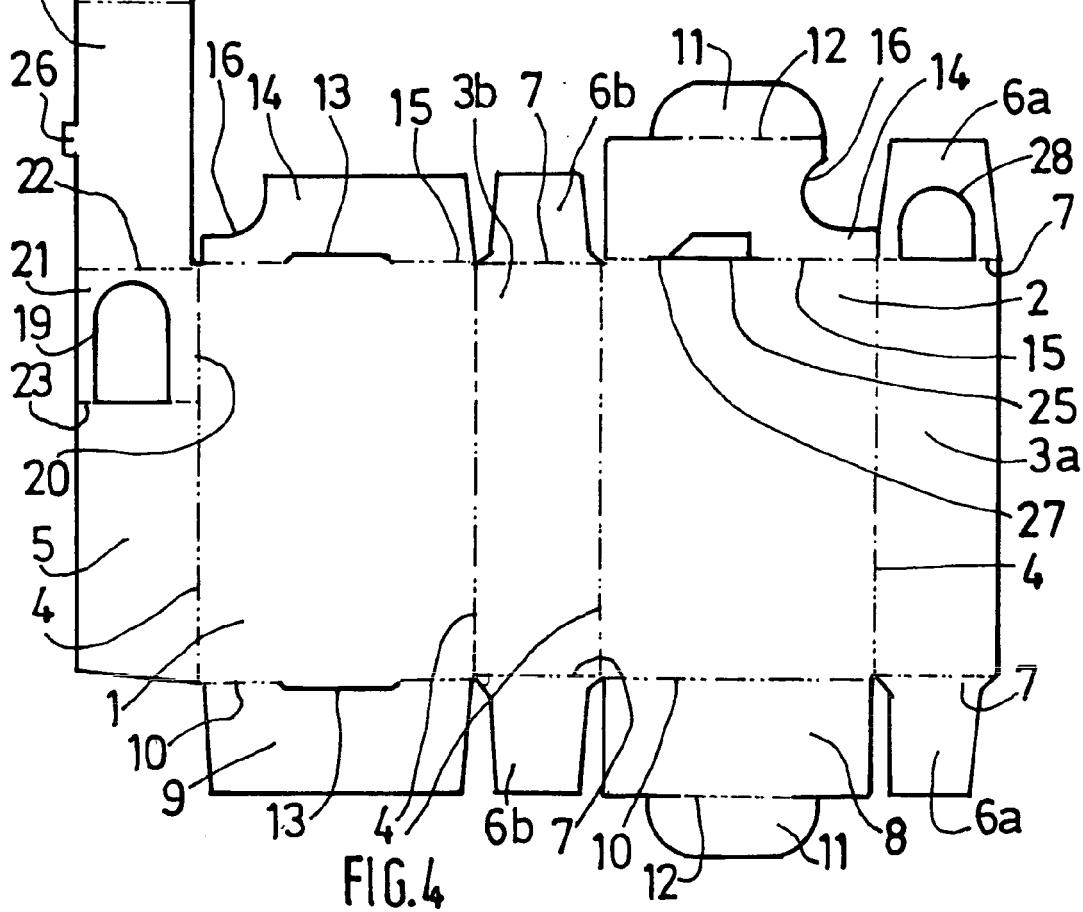


FIG. 4

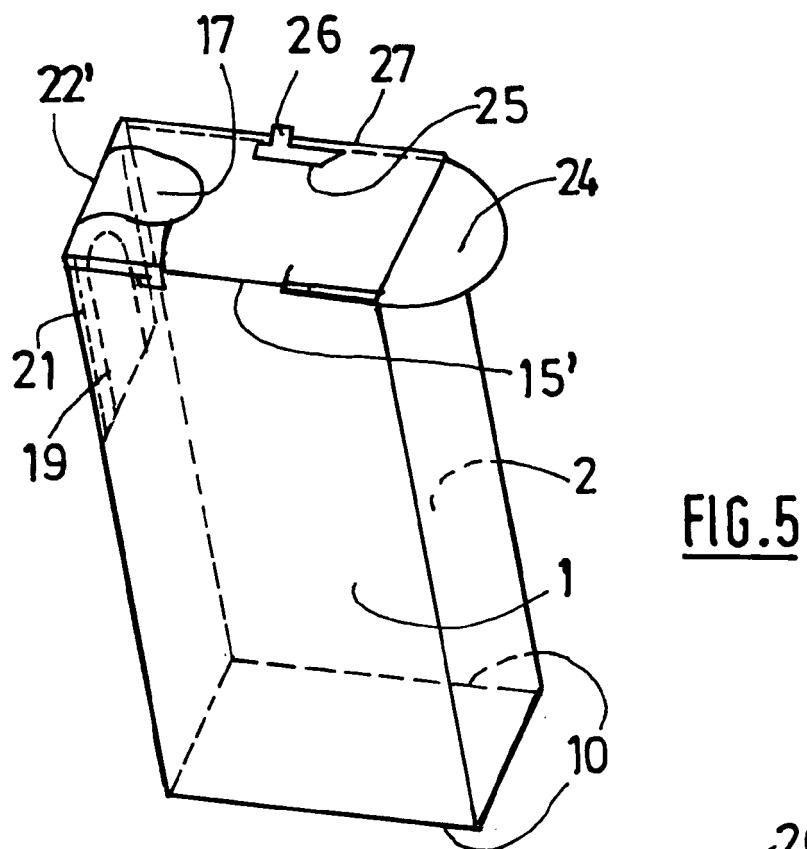


FIG.5

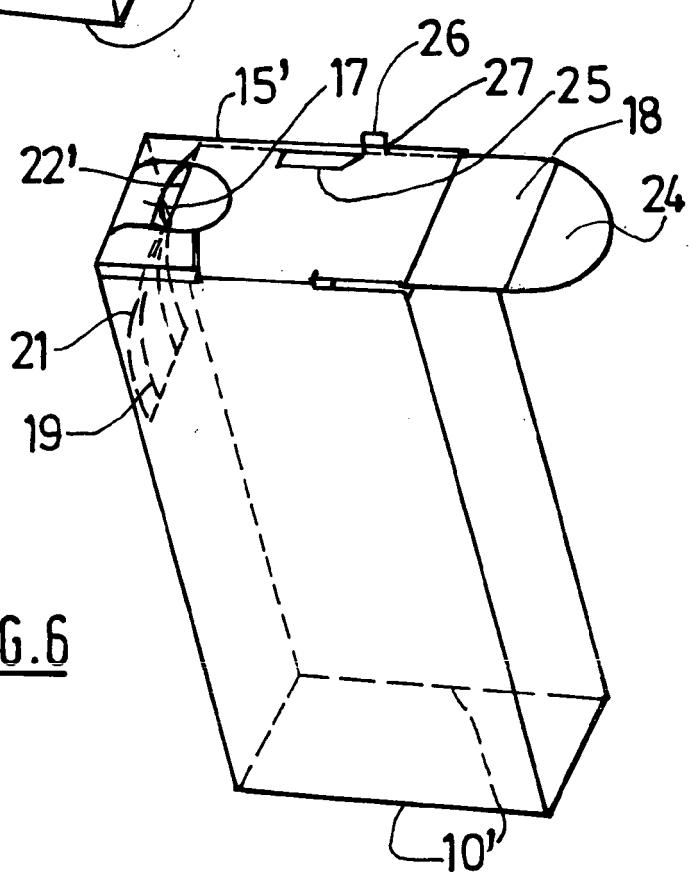


FIG.6



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 2 886 230 A (LANGLEY VIRGIL E) 12 mai 1959 (1959-05-12) * colonne 2, ligne 58 - colonne 3, ligne 33; figures 1-5 * ----- A US 4 094 456 A (RACCAFORTÉ ET AL) 13 juin 1978 (1978-06-13) * colonne 1, ligne 30 - colonne 3, ligne 28; figures 1-5 * ----- A US 4 201 329 A (ROCCAFORTÉ, HARRY I) 6 mai 1980 (1980-05-06) * colonne 2, ligne 13 - ligne 22; figures 1-5 * -----	1-16	B65D5/72 B65D83/04
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
1	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	Munich	16 janvier 2006	Derrien, Y
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrrière-plan technologique O : divulgation non écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 29 2183

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-01-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)			Date de publication
US 2886230	A	12-05-1959	AUCUN			
US 4094456	A	13-06-1978	CA	1080169 A1	24-06-1980	
			DE	2818074 A1	02-11-1978	
			DK	177378 A	26-10-1978	
US 4201329	A	06-05-1980	AUCUN			